

CRESICA

Renouvellement du Consortium de coopération pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation en Nouvelle-Calédonie

Entre

- Le **Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)**, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé par décret n°59-1205 du 23 octobre 1959 modifié, dont le siège est situé 3 avenue Claude-Guillemin, BP 36009 45060 Orléans Cedex 02 (France), et dûment représenté par Michèle Rousseau en sa qualité de présidente directrice générale,
- le **Centre Hospitalier Territorial Gaston-Bourret (CHT)**, établissement public hospitalier de référence de la Nouvelle-Calédonie créé par délibération n°114 de l'Assemblée Territoriale du 03 août 1978, situé au 110 boulevard Joseph Wamytan à Dumbéa – BP J5 98849 Nouméa Cedex et représenté par Monsieur Leslie Levant,
- le **Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)**, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé par décret n° 84-429 du 5 juin 1984 modifié, dont le siège est situé au 42 rue Scheffer, 75116 Paris (France), immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 331 596 270, et dûment représenté par Madame Elisabeth Clavier de Saint Martin, en sa qualité de présidente directrice générale,
- le **Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)**, établissement public de recherche à caractère scientifique et technologique (EPST), créé par décret du 22 octobre 1939 (JO n°259-12597), dont le siège est situé 3 rue Michel Ange, 75794 Paris cedex 16 (France), d'identifiant national 180089013, et dûment représenté par Monsieur Antoine Petit, en sa qualité de président directeur général,
- l'**Institut Agronomique Néo-Calédonien (IAC)**, établissement public à caractère administratif sous forme de Syndicat Mixte, faisant élection de domicile en son siège social sis à Pouembout (ayant pour adresse : BP 73 – 98890 Païta – Nlle Calédonie), représenté par Monsieur Charles Washetine en sa qualité de Président du Conseil d'Administration,
- l'**Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)**, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé par décret n° 84-428 du 5 juin 1984 modifié, dont le siège est situé au 1625 Route de Sainte-Anne - CS 10070 - 29 280 Plouzané (France), immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 330 715 368, et dûment représenté par Monsieur François Houllier, en sa qualité de président directeur général,

- **l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC)**, établissement secondaire de l'Institut Pasteur (Paris), fondation privée reconnue d'utilité publique créée par décret du 4 juin 1887, dont le siège est situé au 25-28 rue du Docteur Roux, 75724 Paris Cedex 15, et dûment représenté par son directeur général Stewart Cole,
- **l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)**, établissement public de recherche à caractère scientifique et technologique (EPST), créé par décret n°84-430 du 5 juin 1984 modifié, dont le siège est situé 44 boulevard de Dunkerque, 13572 Marseille Cedex 02, et dûment représenté par Madame Valérie Verdier, en sa qualité de présidente directrice générale,
- **l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC)**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel créée par décret n°99-445 du 31 mai 1999, dont le siège est situé Campus de Nouville - BP R4 - 98851 Nouméa Cedex et dûment représenté par sa présidente Catherine Ris.

Ci-après dénommées individuellement « Partie » et collectivement « Parties » ;

PREAMBULE

Les Parties se sont rassemblées le 25 septembre 2014 pour créer le consortium *CRESICA*, dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et ses trois provinces conformément aux orientations de la Loi du 22 juillet 2013 qui disposaient notamment : « Sur un territoire donné, qui peut être académique, ou inter-académique, sur la base d'un projet partagé, les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche s'engagent à coordonner leurs offres de formation et leur stratégie de recherche et de transfert. »

Initialement prévue pour une durée de (3) trois ans, la convention constitutive du *CRESICA*, ci-après désignée la « Convention » a été renouvelée le 29 juin 2017.

Par le présent accord les signataires entendent se donner le temps de la réflexion pour faire évoluer la structuration juridique du consortium et décident de continuer à le faire vivre dans son fonctionnement actuel en attendant l'étude d'un éventuel nouveau statut.

Vu l'avis favorable unanime du comité de site réuni le 26 juillet 2021.

ARTICLE 1^{er}

Les signataires du présent accord décident de renouveler leurs engagements dans les mêmes termes que ceux définis dans la Convention initiale à l'exclusion des dispositions relatives à leur durée figurant à l'article II-3 et des dispositions relatives à la durée des mandats du président et des vice-présidents définie à l'article suivant.

Le premier paragraphe de l'article II-1-1, relatif à la liste des membres du comité de site est supprimé.

ARTICLE 2

La durée d'exécution de la Convention est prolongée à l'égard des signataires du présent accord à compter du 29 juin 2020 et prendra fin automatiquement avec l'adoption d'un nouveau statut ou d'un nouvel accord pour le CRESICA et au plus tard au 31 décembre 2023 avec le renouvellement du contrat de site entre l'Etat et l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

ARTICLE 3

Afin de ne pas retarder le processus de renouvellement de la gouvernance, il est convenu de procéder à la désignation du président et des deux vice-présidents entre les signataires à partir du 30 septembre 2021 dès lors qu'au moins 6 signatures ont été recueillies.

Leur mandat couvre l'intégralité de la nouvelle période.

ARTICLE 4 :

Les membres de la convention constitutive qui le souhaitent, pourront rejoindre le CRESICA ultérieurement par signature du présent accord ou demande de rattachement ultérieure.

Pour le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM),

La Présidente directrice générale,

Michèle ROUSSEAU

Date :

Signature :



Michèle ROUSSEAU
Présidente-Directrice générale

Pour le Centre Hospitalier Territorial Gaston-Bourret (CHT),

Le Directeur Général,

Leslie LEVANT

Date : 11/10/2021

Signature :

Le Directeur
CHT Gaston BOURRET

Pour le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD),



La Présidente Directrice Générale,

Elisabeth CLAVERIE DE SAINT MARTIN



Date : 16/09/21

Signature :

Pour le Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Le Président,

Antoine PETIT

Date :

Signature :

14 SEP. 2021

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop with a vertical line extending upwards from the top of the loop.

Pour l'Institut agronomique calédonien (IAC),

**Le Président,
Charles WASHETINE**

Date :

Signature :



Pour l'Institut Pasteur,

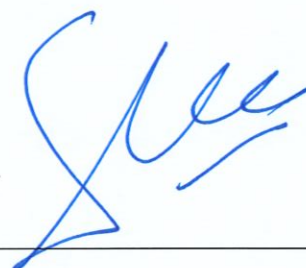
Le Directeur Général,

Stewart COLE

23.08.21

Date :

Signature :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by several loops and a final horizontal stroke.

Pour l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer),

Le Président Directeur Général,

François HOULLIER

Date :

Signature :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Houllier', is written over the 'Signature :' label. The signature is stylized with a long horizontal stroke extending to the right.

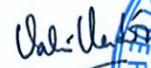
Pour l'Institut de de recherche pour le développement (IRD),

La Présidente Directrice Générale,

Valérie VERDIER

Date : 08/09/2021

Signature :


Valérie VERDIER
Présidente-directrice générale de l'IRD



Pour l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC),

La Présidente,

Catherine RIS

Date : 6 septembre 2021

Signature :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' with a horizontal stroke extending to the right.